

Modifications apportées à l'annexe 3 de la Liste des actes et prestations

Concernant *les appareils IRM « spécialisés en ostéo-articulaire »*, la classification en vigueur suite à la décision de l'UNCAM du 20 mars 2012 fait l'objet de **quelques modifications** dans les dénominations commerciales des appareils et une caractéristique technique. Pour *les appareils IRM « dédiés aux examens ostéo-articulaires des membres »*, seule une caractéristique est modifiée.

Les 2 modifications des caractéristiques sont inscrites en gras dans les extraits ci-dessous.

Annexe 3 : Classification des équipements de scanographie, de remnographie (IRM) et de Tomographie à Emissions de Positons (TEP) et activités de référence (article I-14-1 du Livre I)

2- Imagerie par résonance magnétique

- *Les appareils IRM « spécialisés en ostéo-articulaire »* sont ...

L'équipement optionnel en termes d'antennes réceptrices est limité aux seuls examens des régions anatomiques suivantes :

- antenne genou, cheville, pied
- antenne rachis
- antennes de surface dédiées aux articulations : coude, poignet, main
- antenne cervicale
- antenne épaule
- **antenne hanche**

Classification de la décision UNCAM du 20 mars 2012

Appareils IRM « spécialisés en ostéo-articulaire » installés à partir du 1^{er} janvier 2012

CONSTRUCTEUR	Dénomination Commerciale des appareils
GE HEALTHCARE	MR 355 et MR 360
HITACHI France	ECHELON
PHILIPS HEALTHCARE	ACHIEVA
SIEMENS HEALTHCARE	ESSENZA, AVANTO
TOSHIBA MEDICAL France	VANTAGE, TITAN

Source : SNITEM

Classification modifiée :

Appareils IRM « spécialisés en ostéo-articulaire » installés à partir du 1^{er} janvier 2012

CONSTRUCTEUR	Dénomination Commerciale des appareils
GE HEALTHCARE	BRIVO « spécialisé en ostéo-articulaire » OPTIMA 60cm « spécialisé en ostéo-articulaire »
HITACHI France	ECHELON « spécialisé en ostéo-articulaire »
PHILIPS HEALTHCARE	ACHIEVA « spécialisé en ostéo-articulaire »
SIEMENS HEALTHCARE	ESSENZA « spécialisé en ostéo-articulaire »
TOSHIBA MEDICAL France	VANTAGE, ATLAS « spécialisé en ostéo-articulaire »

Source : SNITEM

- *Les appareils IRM « dédiés aux examens ostéo-articulaires des membres »* sont ...

Détails de certaines caractéristiques :

- tunnel de 18 cm ;
- gradient : intensité = 70 mT/m ; vitesse ≥ 200 T/m/s ;
- nombre de chaînes de radiofréquence (convertisseurs Analogique/numériques) = 1 ;
- options de base non proposées dans la configuration : imagerie fonctionnelle, imagerie ultra-rapide, angiographie, suivi de bolus, diffusion / perfusion ;
- surface dédiée à l'appareil = 10 m².